



LETTRÉ DE CONSULTATION

<u>Objet</u>	Travaux d'entretien sur la route forestière du Col du Pinet – Forêt domaniale du Glandasse
<u>Référence</u>	2026-8810-041
<u>Procédure</u>	Marché à procédure adaptée (MAPA) selon l'article L.2123-1 du code de la commande publique
<u>Code CPV</u>	45112500-0
<u>Date limite de remise des offres</u>	12/08/2026 à 12H00
<u>Estimation</u>	36 000,00 € HT

Madame, Monsieur,

Les travaux d'entretien sur la route forestière du Col du Pinet en forêt domaniale du Glandasse – commune de Menglon – font l'objet de la présente consultation. L'accès aux documents de la consultation et la remise des offres s'effectue via la plateforme PLACE, de manière dématérialisée.

Pièces constitutives du DCE :

- Présente lettre de consultation (LC) ;
- Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) ;
- BPU - DQE.

Visite obligatoire :

Une visite de site en présence de l'ONF est prévue le mercredi 29 juillet 2026 avec un point de rendez-vous fixé à 14h à la Mairie de Menglon. Les entreprises souhaitant participer sont invitées à se signaler auprès de BOUTHORS Corentin (Tél : 06.59.58.30.98 – Courriel : corentin.bouthors@onf.fr) avant la visite. Une visite du site avant remise de l'offre est vivement recommandée pour une meilleure prise en compte des accès et du chantier dans sa globalité. L'entreprise sera réputée avoir pris connaissance du site et de ses contraintes.

Contenu des offres :

Votre offre devra comporter les éléments suivants :

- **Devis signé sur la base du DQE joint à la consultation.** Le devis devra contenir les informations suivantes :
 - La mention « Devis » + l'intitulé du marché ;
 - L'entête de votre entreprise ;
 - Vos coordonnées (adresse, mail, téléphone) ;
 - Votre SIRET ;
 - La désignation / le libellé des prestations du DQE ;
 - Votre signature.
- **BPU complété et signé ;**
- **Mémoire technique** (planning, mode opératoire, fiches techniques associées, etc.) ;
- **RIB à jour.**



Analyse des offres :

Les offres sont analysées selon les deux critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
Critère n°1 : Prix (sur 10 points)	60%
Critère n°2 : Valeur Technique de l'Offre au regard des éléments du mémoire technique (sur 10 points) Les sous critères d'analyse sont : - Moyens humains et matériels : 2 points ; - Moyens techniques : - méthodes : 3 points - qualité des matériaux et autres fournitures : 3 points - Planning d'exécution : 2 points	40%

Pour respecter cette pondération, les offres sont notées *in fine* sur 100 points.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite, fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. Elles pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur.

Remise des offres :

Les offres doivent être remises sur la **plateforme PLACE**, de manière dématérialisée. **La date limite de remise des offres est fixée en en-tête de la présente lettre de consultation.**

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres sera de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délai de réalisation des travaux :

La phase d'exécution des travaux débutera **à partir du 01/09/2026 et devra impérativement être terminée avant le 31/10/2026.** Dans son offre, l'entreprise présentera un planning prévisionnel pour l'ensemble des travaux.

Cas de groupements, co-traitance ou sous-traitance :

Dans le cas de candidatures groupées, les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (formulaire DC2). La désignation de co-traitants (DC1) ou de sous-traitants (DC4) et la répartition des prestations doit être précisée dans un formulaire téléchargeable à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Renseignements :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires, vous pourrez contacter : DIACRE Mérylie – merylie.diacre@onf.fr – (+33) 06.12.40.50.01. Toute information générale utile à tous les candidats sera communiquée via le profil acheteur.